

Service communication

Anthony HAMIDOVIC / 06 26 37 90 44 / hamidovican@cc-parthenay-gatine.fr

Elus : Xavier Argenton, Président de Parthenay-Gâtine.

Laurent Rouvreau, Vice-Président en charge des techniques et des infrastructures communautaires.

Services : David Tessier, Responsable du service environnement et technique

Maxime Guichet, Directeur du service technique

Ludovic Thirioux, Directeur des services urbanisme et aménagement du territoire

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Point d'information : reprise de travaux

Les principaux chantiers de la Ville et de la Communauté de communes (Halles, des abords du stade l'Enjeu, de l'avenue Pierre Mendès France (Parthenay), les travaux d'assainissement et déchèteries) ont été arrêtés avec la crise sanitaire du COVID-19. Ils vont reprendre progressivement, avec un cadre de sécurité strict.

Par ces démarches et dans des conditions de sécurité pour tous, la Ville de Parthenay et la Communauté de communes Parthenay-Gâtine soutiennent activement le tissu économique local et l'emploi, dans le cadre de reprise d'activité des entreprises intervenantes.

Durant cette période de crise sanitaire et économique, rappelons qu'un guide pour répondre aux interrogations des artisans et des commerçants du territoire a été créé par Parthenay-Gâtine, la Maison De l'Emploi et des Entreprises (MDEE), la Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI) et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA). A consulter : <https://www.cc-parthenay-gatine.fr/coronavirus/economie>

Informations transversales

Protections et mise en sécurité

La collectivité, le maître d'œuvre (architecte) déterminent les nouvelles mesures de préventions liées à la pandémie COVID-19 pour s'assurer que les personnels interviennent en toute sécurité sur le chantier.

Lorsque plusieurs entreprises interviennent sur un chantier (comme c'est le cas aux Halles) : le Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé a pour rôle de prévenir les risques issus de la co-activité et de veiller à ce que les principes généraux de prévention sur les chantiers soient mis en œuvre et respectés.

Les entreprises ont également des obligations pour reprendre leur activité et doivent s'organiser pour les formations des personnels aux gestes barrières et mesures de prévention, etc. Leurs nouvelles organisations et procédures mises en place doivent être transmises au Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé le cas échéant et à la collectivité.

Suivis de chantier

Les **réunions de chantiers auront lieu par « visio »** à la lumière d'un reportage photo réalisé par le Maître d'œuvre. Dès lors qu'il s'agit de chantier en extérieur, la collectivité se laisse la possibilité d'aller sur site, en dehors des horaires de travail des entreprises.

Détails des chantiers :

1. Abords du stade l'Enjeu

Accord de principe pour relancer les travaux.

Date de reprise : 20 avril 2020

Coordination avec l'entreprise M'Ry pour les informations aux riverains pour les éventuelles contraintes de circulation et accès

2. Avenue Pierre Mendès France

Accord de principe pour relancer le chantier.

Date de reprise : indéterminée à ce jour. La reprise du marquage est liée à la disponibilité du sous-traitant de M'RY.

3. Les Halles : préparation de la reprise du chantier pour lundi 4 mai

La Ville, le maître d'œuvre architecte et le coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé déterminent les nouvelles mesures de préventions liées à la pandémie COVID-19

Dans les prochains jours, le Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) mettra à jour le **Plan Général de Coordination du chantier** : document partagé avec tous les acteurs du chantier qui retranscrit **toutes les mesures de prévention et de protection de la santé.**

Date de reprise : lorsque toutes ces formalités **préalables** auront été effectuées, alors le chantier pourra reprendre le lundi 4 mai 2020.

4. Réseau assainissement

Avis favorable à la reprise des travaux, **conditionné aux nouvelles mesures de préventions liées à la pandémie COVID-19** pour s'assurer que les personnels interviennent en **toute sécurité sur le chantier.**

Date de reprise : 17 avril 2020

5. Déchèteries

Accord de principe à la reprise des travaux.

Date de reprise :

- 20 avril 2020 pour les sites d'Amailoux et Thénezay
- 27 avril 2020 pour le site de Parthenay, sous réserve de validation du plan particulier de sécurité et de protection de la santé sécurité

Les **informations liées à l'épidémie de Coronavirus Covid-19 pour le territoire Parthenay-Gâtine à destination des usagers** sont sur le site internet de la collectivité.

| Lien direct : <https://www.cc-parthenay-gatine.fr/coronavirus>